



Pomy, le 23 mai 2016

MUNICIPALITÉ  
de  
POMY

## Préavis municipal 2016 - 05

### Sur les comptes communaux et le rapport de gestion 2015

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2015, ainsi que les comptes communaux 2015 avec aux produits Frs 2'756'211.72 et aux charges Frs 2'992'321.66, ils dégagent un excédent de charges de Frs 236'109.94.

D'un budget présenté avec un déficit de Frs 234'405.-, le résultat final de nos comptes 2015 se solde par un excédent de charges de Frs 236'109.94.

Cela après avoir couvert tous nos amortissements obligatoires, et des amortissements supplémentaires de Frs 12'324.20 pour les EU-ES, et Frs 54'960.80 pour l'eau, des attributions à différentes réserves, soit Frs 11'919.30 pour l'eau, Frs 3'991.60 au fonds de réserves investissements futurs.

Le déficit correspond au budget, il est lié à la réfection du chemin du Moulinet entièrement passée dans le compte d'exploitation, plutôt qu'au bilan, afin de bénéficier au mieux de la couche thématique transport, comme déjà expliqué dans le budget. Le montant de la couche thématique ne nous a malheureusement pas encore été versé, raison pour laquelle les comptes sont déficitaires. Nous n'avons pas souhaité le comptabiliser en anticipation.

#### **Recettes**

##### **210. Impôts.**

Le montant global du poste impôts est supérieur de Frs 224'923,74 par rapport au budget.

Dont les principales causes sont :

- Frs 106'879.32 de plus pour l'impôt sur le revenu.
- Frs 55'108.76 de moins pour l'impôt sur la fortune.
- Frs 15'814.15 de plus pour les droits de mutations.
- Frs 20'367.05 de plus pour les gains immobiliers.
- Frs 16'691.90 de plus pour l'impôt des personnes morales.
- Frs 10'127.80 de plus pour l'impôt foncier.

L'évolution à la hausse de l'impôt sur le revenu s'explique par des rattrapages d'impôts des personnes physiques, une augmentation de la population et une légère augmentation de la capacité contributive des habitants de Pomy.

#### **460.**

Concernant les taxes de raccordement EU et ES, leur montant global est de Frs 39'524.-. Ce montant est supérieur de Frs 29'524.- par rapport au budget, cela est dû aux constructions nouvelles et à certaines transformations.

#### **810.**

Les ventes d'eau potable se montent pour l'année concernée à Frs 107'389.70, ce montant est en légère croissance et lié à l'augmentation de la population.

### **Dépenses**

#### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

##### **102. Municipalité.**

**300.00** Conforme au budget.

##### **110. Administration.**

**301.01** Poste également conforme au budget.

#### **2 FINANCES**

##### **220. Finances.**

Une augmentation de Frs 114'679.- de notre participation à la péréquation intercommunale liée à l'augmentation de la capacité contributive des habitants de Pomy.

#### **3 DOMAINES ET BÂTIMENTS**

##### **320. Forêts.**

Les différences entre le budget et les comptes, tant aux recettes qu'aux charges découlent de la réfection du chemin des Vaux et à la participation fédérale aux coûts de ces travaux.

##### **353. Ancien Collège.**

Quelques dernières mises aux normes de sécurité (main-courante et garde-corps aux fenêtres de l'étage) augmentent le poste entretien de Frs 5'921.55.

#### **354. Eglise.**

**311.00** Installation d'une sonorisation intérieure et extérieure utile lors de cérémonies funéraires pour un montant de Frs 6'920.-.

#### **359. Nouveau collège.**

Des charges un peu moins élevées que le budget liées aux taux d'intérêts des dettes relativement bas actuellement.

### **4 TRAVAUX**

#### **430. Routes.**

**314.00** Entretien route : ici apparaît le montant de la réfection de la chaussée du chemin du Moulinet.

#### **440. Parcs, promenades, cimetière.**

**313.00** Fournitures diverses : nouvelles installations de jeux pour les enfants Frs 6'668.15.

#### **450. Ordures ménagères et compostière.**

**314.00** Entretien déchetterie et compostière : une augmentation de Frs 6'795.95 de ce poste liée à l'incendie de notre compostière.

### **5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

#### **500. Groupement scolaire ASIYE.**

**352.00** Tout est regroupé sous ce poste depuis que tous nos élèves sont scolarisés dans le cadre de l'ASIYE. Un montant plus faible que budgété de Frs 65'509.60. Le budget intégrait déjà l'impact lié à l'agrandissement du collège d'Yvonand ce qui n'est pas encore le cas.

### **6 POLICE**

#### **600. Police administration.**

Notre participation communale à la réforme policière cantonale et une demi-année de notre participation à la police Nord Vaudoise.

#### **650. Défense contre l'incendie.**

**352.00** Participation à la régionalisation de la défense incendie de Frs 30.15 par habitant.

### **7 SECURITE SOCIALE**

#### **710. Service social communal et intercommunal.**

**352.05** Participation communale à l'accueil de jour des enfants Frs 96'166.40.

#### **730. Santé publique.**

Contribution AVASAD (soins à domicile) Frs 85.15 par habitant.



## 8 SERVICES INDUSTRIELS

### 810. Service des eaux.

**381.00.** Le bon rendement de nos sources ajouté à des rentrées des taxes uniques d'introduction supérieures au budget ont permis un amortissement supplémentaire de notre réseau de Frs 54'960.80 et un versement au fonds de réserves affecté eau de Frs 11'919.30.

### Conclusion

Les rentrées fiscales supérieures au budget sont largement mangées par l'augmentation de notre participation à la péréquation intercommunale.

Le total de nos amortissement se monte à Frs 279'411.05.- et le total versé à différents fonds de réserves se monte à Frs 15'910.90.-.

A relever la diminution du fonds de réserves sur débiteurs douteux de Frs 2'317.50.

Notre cash-flow pour 2015 se monte à Frs 56'894.51.

La dette totale se monte à Frs 4'078'302.50.

Le nouveau système de calcul de la péréquation intercommunale ainsi que de la facture sociale provoque de grosses différences d'une année à l'autre dans le résultat des comptes.

La Municipalité propose au Conseil Général d'accepter le rapport de gestion ainsi que les comptes 2015 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité

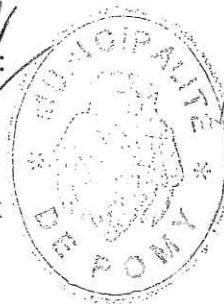
Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 juin 2016.